

## **Permettre une surhauteur sur 10 % de la surface du toit du nouveau bâtiment de la Résidence Saint-Philippe**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 24011Mb, R.C.A2V.Q. 328

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

#### **Date et heure (ou période)**

Du 2 au 8 mai 2022

#### **Lieu**

Formulaire en ligne

#### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement des Rivières

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Le territoire concerné est situé à l'est du boulevard de l'Ormière, au sud de l'avenue Chauveau, à l'ouest du ruisseau Pincourt et au nord de la rue Siméon-Drolet.

#### **Description du projet et principales modifications**

Il est proposé de permettre la construction d'un appentis sur le toit d'un bâtiment de la Résidence Saint-Philippe afin d'offrir des espaces de loisirs et de détente aux résidants.

Les modifications sont principalement de :

- Limiter le nombre de logements à 301;
- Permettre une surhauteur à 20 m pour 10 % de la superficie du bâtiment;
- Ajouter une distance maximale de 5 m entre la ligne de lot avant et la façade du bâtiment;
- Prévoir un angle d'éloignement du bâtiment par rapport à la rue.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### **Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=348>

---

## Participation

### Conseillère municipale :

M<sup>me</sup> Véronique Dallaire, conseillère municipale du district des Saules–Les Méandres

### Personne-ressource :

M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### Coordination de la consultation :

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

### Participation sur la page web du projet

- 0 citoyens ont apporté des commentaires ou des questions.

---

## Questions et commentaires du public

Aucun commentaire ou question n'a été soumis par le formulaire en ligne. Toutefois, des citoyens se sont exprimés à l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> juin au conseil de quartier des Châtelers.

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au Conseil d'arrondissement des Rivières.

---

## Réalisation du rapport

### Date

15 juin 2022

### Rédigé par

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne